

**LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE D'ÉCONOMIE ET DE SCIENCES SOCIALES QUANTITATIVES DE TOULOUSE-TSE**

**Vu** le code de l'éducation,

**Vu** le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse - TSE,

**Vu** la circulaire du secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la recherche n°2017-040 du 15 mars 2027,

**Vu** la délibération CA\_2023\_059 du 19 juin 2023 relative à l'élection du directeur de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE,

**Considérant** que chaque opérateur de recherche doit se doter d'une politique générale pour la promotion de l'intégrité scientifique,

**Considérant** l'avis du Conseil de la Recherche dans sa délibération CR2024-02 relative à la nomination d'un référent à l'intégrité scientifique,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Madame Karine VAN DER STRAETEN, Directrice de Recherche, est désignée en qualité de « référente à l'intégrité scientifique » pour l'école d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE.

**Article 2 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de ce présent arrêté, qui sera publié sur le site internet de l'école d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE.

Fait à Toulouse, le 7 mai 2024



Le Directeur,

  
Christian GOLLIER